

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 82-0470/PR/RI portant approbation du budget prévisionnel d'Électricité de Djibouti de 1982.

n° 82-0470/PR/RI

Ministère

Ministère de l'industrie et des régies industrielles

Date de publication

6 avril 1982

Numéro JO

n° 2 du 01/05/1982

Date du numéro

1 mai 1982

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

LE Conseil des Ministres entendu en sa séprce du 23 mars 1982,

TEXTE INTÉGRAL

Article 1

- Est approuvé le budget prévisionnel d'Électricité de Djibouti pour 1982 et arrêté
- pour la partie exploitation, à 5 709 737 000 FD pour les charges et à 5 709 737 000 FD pour les produits
- pour les opérations en capital, à 1 943 457 000 FD pour les dépenses et à 2 147 969 000 FD pour les recettes
- le budget d'exploitation prévisible est en équilibre.

Article 2

- Le présent arrêté sera enregistré, publié et diffusé partout où besoin sera.

Par le président de la République, chef de Gouvernement, HASSAN GOULED APTIDON.